UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER — FACULTÉ DE DROIT

DE QUELQUES MOYENS D'ACTION

ENTREPRIS PAR UN CERTAIN NOMBRE DE MUNICIPALITÉS

ET LE MINISTÈRE DU RAVITAILLEMENT

POUR LUTTER

CONTRE LA VIE CHÈRE

THÈSE

DE DOCTORAT ÈS SCIENCES POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

PAR

Pierre PEISSI

LAURÉAT DE LA FACULTÉ DE MONTPELLIER

MONTPELLIER
IMPRIMERIE FIRMIN ET MONTANE
Rue Ferdinand-Fabre et Quai du Verdanson
—
1920

DE QUELQUES MOYENS D'ACTION

ENTREPRIS PAR UN CERTAIN NOMBRE DE MUNICIPALITÉS

ET LE MINISTÈRE DU RAVITAILLEMENT

POUR LUTTER

CONTRE LA VIE CHÈRE

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41547009_0116

UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER — FACULTÉ DE DROIT

DE QUELQUES MOYENS D'ACTION

ENTREPRIS PAR UN CERTAIN NOMBRE DE MUNICIPALITÉS

ET LE MINISTÈRE DU RAVITAILLEMENT

POUR LUTTER

CONTRE LA VIE CHÈRE

THÈSE

DE DOCTORAT ÈS SCIENCES POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

R. UNIV.
BIBLIOTHEEK
LEIDEN

PAR

Pierre PEISSI

LAURÉAT DE LA FACULTÉ DE MONTPELLIER

MONTPELLIER
IMPRIMERIE FIRMIN ET MONTANE
Rue Ferdinand-Fabre et Quai du Verdanson
—
1920

UNIVERSITE DE MONTPELLIER

FACULTÉ DE DROIT

MM. Valéry, doyen, professeur de Droit commercial, chargé du cours de Droit international privé.

Moye, professeur de Droit international public.

Charmont, professeur de Droit civil (en congé).

Chausse, professeur de Droit romain (en congé).

Morin, professeur de Droit civil.

Donnedieu de Vabres, professeur de Droit criminel.

Becqué, agrégé de droit civil.

De Nesmes-Desmarets, agrégé de Droit administratif.

Roche-Agussol, agrégé d'économie politique.

Hugueney, agrégé de droit civil.

Petot, chargé de cours de Droit romain.

Bastid, chargé de cours de droit constitutionnel.

Dijol, chargé du cours de procédure.

Vincent, chargé de cours de Droit romain.

Bosc, chargé de cours de droit civil

Vigié et **Brémond**, Doyens honoraires.

Laborde, professeur honoraire.

Rochette, secrétaire.

MEMBRES DU JURY :

MM. Moye, *président.*
Morin.
Roche-Agussol. } *assesseurs.*

La Faculté n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les thèses; ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

DE QUELQUES MOYENS D'ACTION

ENTREPRIS PAR UN CERTAIN NOMBRE DE MUNICIPALITÉS

ET LE MINISTÈRE DU RAVITAILLEMENT

POUR LUTTER

CONTRE LA VIE CHÈRE

INTRODUCTION

La hausse des prix nous apparaît comme une loi naturelle et permanente qui domine l'histoire économique.

Si nous tracions la courbe des prix depuis dix siècles nous verrions une ligne ascendante. Nous constaterions çà et là des paliers qui correspondraient à des périodes de baisse légère ou de stagnation des prix — périodes s'étendant sur une durée de vingt-cinq années environ — mais après chaque fléchissement, la courbe reprendrait sa marche ascensionnelle et dépasserait les niveaux anciens.

Il y a dix siècles, c'était au temps de Charlema-

gne, la livre d'argent ancêtre de notre franc, avait une valeur égale à quatre-vingt francs environ. Le pain se payait 1/12e de denier, ce qui représentait comme poids de cuivre trois centimes le kilo, et le salaire d'un ouvrier ne dépassait pas quelques sous.

Plus tard, au xve siècle, par exemple, un poulet se vendait trois sous, une pinte de vin quatre deniers, qui faisaient le tiers d'un sou, une livre de beurre dix deniers, un peu moins d'un sou; les salaires avaient monté à quinze ou vingt sous.

Cette même ascension, que nous constatons dans le passé se poursuit dans la période contemporaine et nous apparaîtra évidente — hélas — si nous jetons un regard sur les tarifs pratiqués par les restaurateurs parisiens sous Louis-Philippe. Un petit livre que M. Jacques Arago a publié en 1842, sous le titre: « Comment on dîne à Paris », nous renseigne à ce sujet. On comptait alors, nous dit-il, dix-sept ou dix-huit maisons où le dîner était de 2 francs et le déjeuner de 1 fr. 25. Il nous signale les tables d'hôtes où les repas étaient à 3 francs pour les hommes et à 2 fr. 50 seulement pour les femmes, soit que l'on comptât sur l'éternel féminin pour attirer des convives, soit que les femmes de l'époque romantique, créatures aériennes et sœurs des sylphes, fussent supposées avoir moins d'appétit que le sexe grossier auquel appartiennent les maris. Il y avait aussi des pensions bourgeoises où, pour 37 francs par moi, soit 27 sous par jour, ou à

peu près, on avait un potage, du bœuf, ou un rôti, un plat de légume, du vin.

Heureux temps, où Mlle Thiers, sœur de M. Thiers, tenait à l'entrée de la rue Drouot, une table d'hôte que fréquentaient les légitimistes, et où l'on mangeait du lièvre et du perdreau pour le prix actuel d'un petit gâteau chez le pâtissier.

Depuis 1900 et particulièrement depuis 1905 l'élévation des prix fut telle que l'on a adopté l'expression de « la vie chère » pour dénommer cette crise persistante.

La crise ne fait que s'aggraver avec le temps, jusqu'à prendre pendant la guerre un caractère aigu.

D'après une note récente du Gouvernement de Washington, l'augmentation du coût de l'existence depuis 1914 aux Etats-Unis serait de 107 %, contre 115 % au Canada, 135 % en Angleterre et 235 % en France. Il est à remarquer que la hausse des prix se manifeste à des degrés différents, mais avec une impressionnante uniformité, non seulement dans les pays belligérants, mais encore, dans les pays neutres et dans les régions les plus lointaines. C'est par la hausse du riz, du manioc, des cotonnades que les indigènes des îles du Pacifique, les riverains du Niger et les naturels de Madagascar ont appris l'existence de la grande guerre sans savoir au juste où elle sévit.

C'est donc chez nous que la hausse des prix a été la plus rapide et la plus forte. Nous ne devons pas nous en étonner, la répercussion de la guerre ayant

été plus sensible en France que partout ailleurs. Nous allons en préciser et en dessiner les caractéristiques par les chiffres et le graphique. Nous prendrons comme base les dépenses alimentaires parce que la fréquence des achats de denrées comestibles, et le fait qu'ils ne peuvent être différés, font que la hausse est plus sensible dans ce domaine.

Mais nous ne saurions oublier que la vie chère déborde le problème alimentaire et atteint des domaines, qui, *a priori,* ne semblent pas avoir subi l'action de la guerre ni par voie de consommation ni par voie de destruction. Ainsi les médecins ont élevé leur prix, par une décision du syndicat de 25 %. Nous savons tous que les tailleurs font payer les habits qu'ils confectionnent quatre ou cinq fois plus cher qu'avant les hostilités Pourquoi?

Tous ces mouvements des prix obéissent à la loi économique de la solidarité des valeurs. Toute valeur susceptible de se transformer en une autre valeur participe nécessairement à la hausse ou à la baisse de celle-ci. Si le beurre, la viande et les œufs ont augmenté de prix, c'est d'abord parce que le fourrage dont on nourrit le bétail et le grain que l'on donne à manger aux poules ont augmentés et, en conséquence, si le fermier ne vendait pas plus cher son beurre et ses œufs, il aurait intérêt à garder le lait pour l'élevage des veaux et à faire couver les œufs pour avoir des poulets; les veaux et les poulets ayant eux aussi atteint un prix plus élevé. Le tailleur a élevé ses prix parce que le salaire de ses ouvriers a augmenté, ceci est néces-

saire pour que le coupeur et la couturière puissent acheter les œufs, le beurre et la viande de quoi se composent leurs repas. Pour le médecin, comme pour tout le monde, le coût de la vie aussi s'est exagéré. Il paie plus cher la location de son appartement; la voiture qui le conduit vers ses malades, etc... Voilà pourquoi toute hausse de prix gagne de proche en proche; elle a un caractère contagieux.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, les dépenses alimentaires sont celles que nous prendrons comme base dans cette étude. Le graphique ci-dessous suffira à montrer, pour quelques denrées types, la marche ascensionnelle des prix.

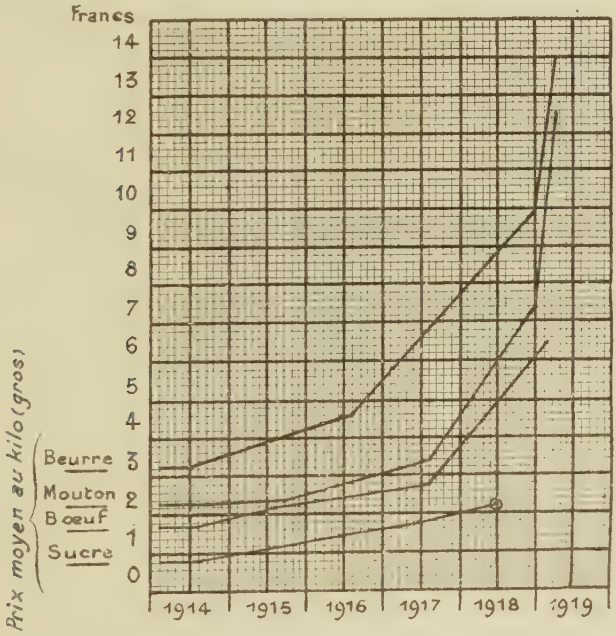

D'après la statistique générale

De 1914 à 1919, le prix moyen au kilo des denrées qui figurent dans ce dessin a augmenté dans les proportions suivantes :

	1914	DÉCEMBRE 1918	MARS 1919	
Viande de bœuf	1,71	5.80	6,50	Prix à la Villette et aux Halles
— mouton	2,19	7,20	12 50	
Beurre.....	3,17	9,97	14,00	
Sucre..... ...	0,75	2,10 (taxé)	»	

Nous pourrions allonger le tableau, mais celà nous paraît inutile. Les courbes des prix de tous les produits alimentaires étant à l'image de celles que nous avons dessiné.

A quoi tient cette ascension continue des prix dans l'histoire économique? A la décroissance continue du pouvoir d'achat de la monnaie, de l'argent, à quoi correspond, dans l'ordre naturel des choses, une hausse continue de la valeur du travail. Aussi bien jusqu'en 1914 le monde n'avait-il pas trop souffert de la vie chère; en effet, si au cours des âges nous voyons descendre sans cesse la valeur de l'argent, nous voyons d'autre part augmenter sans cesse la valeur de l'homme. Mais, avec la grande guerre, l'équilibre a été rompu par l'intervention de nouvelles causes de la hausse des prix.

Ces causes générales sont d'ailleurs évidentes; elles peuvent être ramenées à trois principales: la première est la réduction de la production par suite

de la diminution du nombre des producteurs et des surfaces cultivées. Ainsi, la production du blé qui, en France était de 87.000.000 de quintaux environ en 1913 fut seulement de 64.000.000 en 1918. Notre cheptel bovin qui compait 14.787.000 tête environ avant l'août 1914 n'en avait plus que 12.470.678 l'année de l'armistice.

La raréfaction des produits n'est pas la seule cause de la hausse. Elle agit du côté de l'offre, mais il en est une autre qui agit du côté de la demande, et c'est, l'excès de la circulation fiduciaire. Il y a concordance entre les deux graphiques que nous mettons ici.

L'un montre la hausse des prix d'après les « index-numbers » publiés par la statistique générale de la France, l'autre donne en milliards l'accroissement de la circulation fiduciaire dans notre pays.

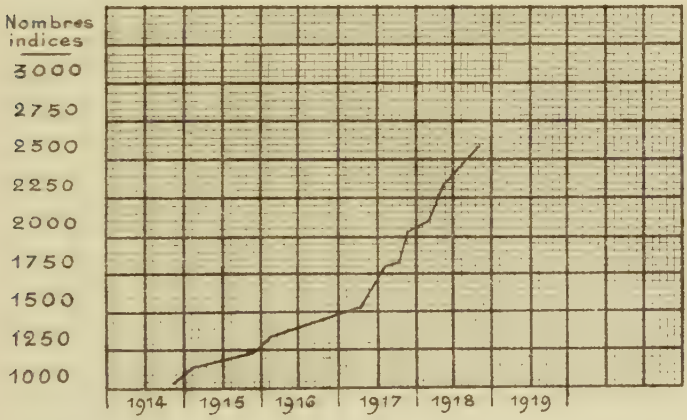

Graphique indiquant la hausse des prix suivant les « index numbers » établis, d'après les variations des prix de 13 sortes de denrées, par la statistique générale de la France.

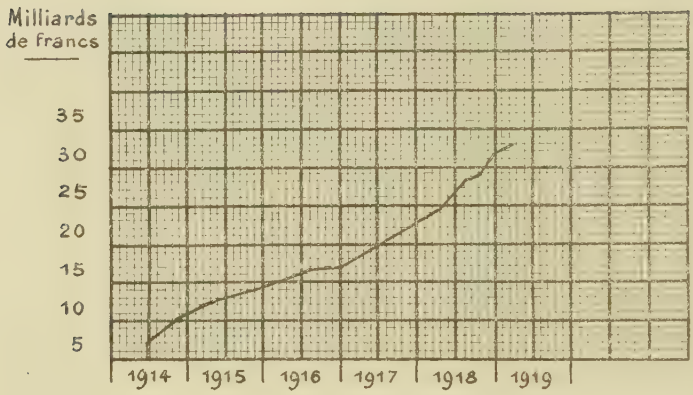

Graphique indiquant en milliards de francs l'accroissement de la circulation fiduciaire.

La circulation qui était de 5.911 millions en juillet 1914 atteint 10.042 millions en décembre. Elle monte successivement pour les années qui suivent, et pour le même mois à 13.201 millions en 1915; 16.500 millions en 1917; 30.249 millions en 1918. En mars dernier elle était de 33.091 millions.

Les « index-numbers » suivent une courbe semblable. Ils passent de 1.004 au troisième trimestre de 1914 à 1.105 (premier trimestre de 1915), à 1.336 (premier trimestre de 1916); à 1.547 (premier trimestre de 1917); à 2.120 (premier trimestre de 1918); 2.583 enfin au quatrième trimestre de 1918, indice marquant une hausse de 158 % par rapport à 1914.

Nous pouvons noter aussi que, en Russie, où il a été mis en circulation une très grande quantité de billets, quelques 60 milliards (en francs), on constate un même effet sur les prix qui ont décuplé.

On trouve une troisième cause à la cherté de la vie dans la crise des transports : au 1er août 1914, nous avions en service sur les chemins de fer 12.258 locomotives et 376.000 wagons. En octobre 1918, le nombre des wagons est réduit à 330.788 et celui des locomotives à 11.298 ; néanmoins le trafic s'est accru de 41 %.

La navigation fluviale n'a pu jouer qu'un rôle peu important, le personnel sursitaire de la batellerie ayant été relevé dès le soixante et unième jour de la mobilisation. Il est vrai de dire que plus tard on s'est employé à reconstituer progressivement les transports fluviaux.

A la hausse des prix quel remède convient-il d'adopter ?

En reprenant chacune des causes énumérées quelques lignes en çà nous trouvons contre elles des sûretés dans : la réorganisation et l'intensification de la production, la reprise du régime normal des transports, la compression de la circulation fiduciaire. Mais pendant la guerre, il n'était pas possible de réduire la somme de monnaie en circulation, non plus, d'augmenter la quantité de marchandises sur le marché et le nombre des locomotives. Aussi bien, a-t-on été obligé de recourir à des moyens provisoires, certes, et dont la sphère d'action était limitée, mais qui, du moins, ont eu une répercussion immédiate sur le prix des denrées. Nous voulons nommer les nombreuses associations revêtant soit la forme nettement coopérative, soit la forme de groupements d'achats en commun ; nous n'avons

pas l'intention d'étudier ici les progrès réalisés pendant la guerre par l'idée de coopérative; au contraire, nous voulons signaler l'action entreprise par un certain nombre de municipalités et le Ministère du Ravitaillement pour régulariser les cours.

I

DE L'INITIATIVE DES MUNICIPALITÉS
de Lyon, de Tours, de Nantes, de Saint-Mandé et de Montpellier

L'Œuvre de la Ville de Lyon

Quand il quitta le Ministère du Ravitaillement en 1916 — ceci est la citation d'une déclaration qui aurait été faite par le maire de Lyon, — M. Herriot eût la prescience que la France, à l'intérieur, allait souffrir du manque de transports et de la pénurie des denrées alimentaires, ce qui occasionnerait la vie chère aggravée par la spéculation.

Contre ces deux maux il songea aux remèdes que voici: faire organiser par la municipalité, pour la distribution en ville, le service de transports qui manquait, et y amener de l'extérieur, sans intermédiaire, sans spéculation, en profitant d'une puissance d'achats en commun et de ressources financières communes, les denrées qui faisaient défaut. Ce programme pouvait se heurter à trois écueils: on pouvait grever la collectivité en faisant de mauvaises affaires; ou, au contraire, faire de trop bonnes affaires et alors sans le vouloir contribuer à la

hausse; enfin on pouvait encore ruiner le commerce local par une concurrence plus avantagée. Aussi bien fut-il constitué un conseil composé de telle façon et agissant de telle manière, que le triple intérêt, de la ville, des commerçants et des consommateurs fut sauvegardé.

Ce conseil dit « conseil d'achats » comprenait les représentants des coopératives de consommation, les présidents et les délégués des syndicats de tout le commerce intéressé et ceux des associations de consommateurs, ceux de la Bourse du Travail, etc. Il se réunissait une fois par semaine, le samedi, à la mairie. Pour guider la municipalité dans ses achats, il examinait les échantillons et discutait les prix, puis la commande était faite, après que chacun des délégués eut indiqué la quantité de marchandise qu'il retenait. Les grossistes prenaient une quantité A, les détaillants une quantité B, les coopératives une quantité C.

Les avantages premiers du système sont évidents: la municipalité était sûre que la marchandise était bonne, le prix acceptable et que le commerce d'un côté, le consommateur de l'autre en avaient besoin. De plus, par l'achat en gros on faisait des économies d'argent sur le fret, le chargement des bateaux et des wagons et l'on gagnait du temps sur la délivrance des permis d'exporter ou d'importer.

Le marché réalisé grâce aux fonds avancés par la ville aidée par les banques, les grossistes, les détaillants, les coopératives prenaient livraison des quan-

tités qu'ils avaient retenus. La ville prenait aussi une certaine somme de marchandises qu'elle vendait au public en prélevant un bénéfice de 8 %. Par cette vente directe, la ville empêchait la spéculation ; en effet, si ce commerçant avait voulu élever ses prix, sa clientèle l'aurait abandonné et se serait fournie aux boutiques municipales.

Ainsi donc, la ville de Lyon assurait le ravitaillement de ses habitants en maintenant les cours et tout en assurant au commerçant un bénéfice suffisant.

De 1916 au premier mois de 1919 il a été vendu ainsi soit directement, soit indirectement :

5.559 tonnes de riz donnant un bénéfice de 1 million 300.000 francs soit 230 francs par tonne, 0 fr. 25 par kilo, 0 fr. 19 en déduisant les frais généraux.

331 tonnes de riz.

20.700 tonnes de pommes de terre livrées au prix de la taxe.

L'ensemble du trafic des denrées alimentaires représente 25 millions de francs qui firent acquérir à la ville un bénéfice de 1.950.000 francs.

Lyon organisa un service de transports. Ele loua à l'Etat 40, puis 60 et 80 camions automobiles qui ont transporté 268.685 tonnes et parcouru plus de 2.000.000 de kilomètres.

Au total le chiffre d'affaires a été de 41 millions, se décomposant ainsi :

Charbon	12 millions
Denrées alimentaires ..	25 millions
Transports	4 millions

Le bénéfice total fut de 3.600.000 francs, soit 8,7 %

Avec ces bénéfices, la ville a subventionné huit cuisines municipales, qui servaient 3.920 repas populaires par jour et de plus doté des associations charitables. Enfin, à Cibeins, près de Trévoux, elle a acheté un domaine de 200 hectares qui a hospitalisé une partie du bétail des régions envahies et où 250 enfants lyonnais apprennent le métier d'agriculteur.

L'Œuvre de la Ville de Tours

En mars 1918, la population de Tours qui était de 74.000 âmes, passait à 120.000 par suite de l'afflux d'un très grand nombre d'habitants des régions envahies qui avaient fui devant l'Allemand ; de plus, à cette époque, vivaient dans la cité médiévale 2.500 officiers américains, royalement payés par la plus démocratique des républiques.

La ville souffrait de la vie chère. Là, comme ailleurs, on expliquait la hausse des prix par l'augmentation des salaires, l'accroissement de la population et la présence des troupes américaines.

Déjà la vente de la viande de boucherie avait été municipalisée ainsi que celle d'un certain nombre de denrées. Mais, comme la marche ascensionnelle des prix continuait, le maire de la ville M. Camille Chautemps, sur l'initiative d'une importante société d'alimentation de la région, proposa à tous les négociants du département d'adopter une

méthode qui consistait à mettre hors la loi commune du commerce, les vingt-cinq denrées et produits de première nécessité que le public demande chaque jour à l'épicerie.

Les négociants en gros accueillirent ces suggestions et décidèrent de vendre désormais ces vingt-cinq denrées sans bénéfice et au prix fixé par une commission composée de représentants des consommateurs, des sociétés coopératives et des grossistes.

Cette commission se réunit, à dates fixes, sous la présidence du préfet d'Indre-et-Loire. Examinant les factures des commerçants qui se sont approvisionnés chez les producteurs ou les importateurs et en tenant compte des prix d'achats portés sur ces pièces comptables et des frais généraux normaux, elle établit les prix de revente, au détail, exclusifs de tout bénéfice.

Aussi bien au mois de février 1919, les prix étaient-ils en Touraine voisins de ceux pratiqués à Paris. Le chocolat était vendu 5 fr. 40 et 5 fr. 60 le kilo; l'huile d'olive 5 fr. 75 le litre; l'huile d'arachide 4 fr. 80.

L'initiative de la municipalité de Tours était, à cette époque à la veille de s'étendre dans les départements de la Vienne, du Maine-et-Loire, du Loiret, du Loir-et-Cher, de l'Indre, du Cher et de la Sarthe et il est vraisemblable que l'extension du système à neuf départements, aura une nouvelle action sur les cours.

L'Œuvre de la Ville de Nantes

Le 2 août 1914, le maire de Nantes, M. Paul Bellamy, faisait afficher sur les murs de la ville un placard où l'on pouvait lire ceci: « Vous qui vous levez pour la défense de la patrie et qui laissez derrière vous vos vieux parents, vos femmes, vos enfants, soyez certains que nous ferons pour eux tout ce qui sera possible ».

Voici comment la municipalité a tenu sa parole quant à la question alimentaire.

Lorsque certaines denrées comme les pommes de terre, les haricots, les œufs étaient l'objet de hausses exagérées, la municipalité jetait sur le marché une quantité de ces produits qu'elle avait en stock, ce qui ne manquait pas de régulariser les cours.

Pour en user ainsi, la ville employait deux intermédiaires différents: une coopérative, l'Union des travailleurs, qui opérait la vente directe au public — en juillet 1918 elle avait 13 magasins d'épicerie et 8 boucheries — ou bien les restaurants municipaux. Pendant les cinq premiers mois de la guerre, 1.500.000 repas — dont 1.200.000 gratuitement — furent servis dans ces établissements.

De plus, dès 1916, il fut créé un service de culture municipale. Adjoignant à ses propriétés de Piocé et du Grand-Blottereau des terrains non cultivés mis à sa disposition par leurs propriétaires, la ville cultivait 42 hectares en 1917. Elle réalisa cette

année-là une récolte abondante : ainsi elle eut environ 135.000 kilos de pommes de terre. La valeur de cette récolte atteignait 70.000 francs et sa vente procura à la ville un bénéfice de 37.000 francs.

Enfin, Nantes a mis à la disposition de ses administrés 51 lots de terrain municipal destinés à la culture potagère et loués 0 fr. 05 par mètre carré et par an la première année, et 0 fr. 10 les années suivantes, avec une diminution du prix étant donné le nombre d'enfants du locataire.

L'Œuvre de la Ville de Saint-Mandé

A Saint-Mandé, sur l'initiative du maire, M. Fiévé, un comité d'alimentation, composé d'industriels et de commerçants s'est formé, avec une mise de fonds de 25.000 francs avancés par la caisse municipale ; il fonctionne depuis 1915. Il a son magasin de vente où l'on débite les denrées et marchandises de première nécessité : pommes de terre, haricots, riz, café, pâtes alimentaires, beurre, fromage, etc., du bois de chauffage et du charbon de bois ; on y trouve des légumes frais, des fruits et des œufs qu'un camion automobile va chercher aux Halles de Paris.

Les ventes se font les mardi, jeudi et vendredi. Pour pouvoir acheter, il faut être habitant de Saint-Mandé, la preuve de cette qualité est faite par une carte délivrée à cet effet et qui indique le nombre des membres qui composent la famille du titulaire.

Un dispositif spécial organisé en vue d'accélérer les opérations de vente permet de satisfaire chaque jour, aux demandes de 1.500 à 2.000 clients.

La viande est vendue aussi par la municipalité. Celle-ci fournit, à un boucher, la viande congelée qui lui est livrée par le Ministère du Ravitaillement et la boutique et l'éclairage. Ce commerçant débite les viandes aux prix fixés par la ville et en échange des avantages qui lui sont concédés, verse une redevance mensuelle à la ville.

Il apparaît — d'après les renseignements que nous avons recueillis — que ce magasin joue automatiquement le rôle pour lequel il a été créé, il agit comme régulateur des prix, en effet pour lutter contre cette concurrence et pour conserver leur clientèle, les commerçants sont obligés de vendre aux prix en usage dans l'établissement municipal ou très près de ceux-ci.

L'Œuvre de la Ville de Montpellier

Dès l'août 1914 la municipalité de Montpellier, préoccupée des questions d'approvisionnement et d'alimentation, avait créé une commission spéciale chargée de provoquer dans ce domaine les mesures qu'elle jugerait utiles.

Cette commission eut une brève existence qui ne lui permit pas de se manifester beaucoup et si nous la mentionnons ici c'est parce qu'elle a émis un avis favorable à la taxation de la viande de boucherie,

et que cette décision est le point de départ de l'activité municipale pour aboutir à un système d'achat et de vente directs en matière de boucherie, de charcuterie et de triperie.

Au commencement de septembre 1914, l'Administration essayant d'agir contre l'élévation des prix, taxa la viande. L'arrêté de taxation fut inefficace, les bouchers ne l'appliquèrent que dans la mesure qui leur convint, encore que les prix qu'il portait eussent été établis après entente entre ces commerçants et la ville. Aussi bien la taxe fut-elle supprimée le 4 août 1915.

Mais la municipalité était décidée à enrayer la hausse, et pour ce faire, voulut connaître les causes du renchérissement de la viande. Une enquête faite à cet effet, établit que la hausse, pratiquée par le commerce de détail, était hors de proportion avec l'élévation des prix du gros, et que les détaillants prélevaient en novembre 1915, sur les viandes qu'ils vendaient, un bénéfice supérieur, et de beaucoup, à celui qu'ils avaient reconnu légitime et raisonnable lors de l'établissement de la taxe, dans les premiers jours de septembre 1914. Ainsi la viande de bœuf, qui avait subi depuis cette date une hausse moyenne de 0 fr. 30 au kilogramme sur le prix de gros, était vendue en novembre 1915 par les bouchers détaillants aux consommateurs avec une augmentation de 0 fr. 50 à 1 franc par kilo. De même, le mouton supportait dans le commerce de gros une hausse de 0 fr. 20 et dans la vente au détail des majorations allant de 0 fr. 20 à 0 fr. 80 par kilo.

La garantie contre de tels agissements apparut dans le régime des boucheries dites municipales. Le maire de Montpellier, d'accord avec le préfet de l'Hérault, fit procéder à une étude de la question qui mit en lumière la possibilité de vendre directement au public de la viande à des prix sensiblement inférieurs à ceux pratiqués par le commerce, en achetant sans intermédiaires les animaux à des grossistes. Le Conseil municipal ratifia le projet que lui soumit la municipalité, et les conditions du traité à intervenir entre la ville et le marchand en gros furent arrêtées.

Notons ici que le Maire, soucieux de ménager les intérêts des détaillants, leur proposa de leur céder la viande en gros au prix consenti par le fournisseur de la ville, s'ils acceptaient de la vendre au tarif prévu pour les boucheries municipales. Les bouchers refusèrent.

Lors, on procéda aux formalités administratives qui devaient donner une existence légale au système. Dans la séance du 24 janvier 1916, le Conseil municipal autorisa l'administration à acheter la viande, à la revendre et à prendre toutes les mesures qu'elle jugerait nécessaires pour assurer un bon fonctionnement des boucheries municipales et l'abaissement des prix.

De plus, le Conseil consentit un crédit de 50.000 francs qui allait constituer le fonds de roulement de ces établissements.

Au début de février 1916, les boucheries municipales commencèrent de vendre. D'abord installées

dans des baraquements construits à cette fin, elles fonctionnèrent ensuite, à partir de l'été de la même année, dans des étaux des Halles et dans des boutiques.

Le personnel technicien fut recruté parmi les soldats, bouchers de profession, appartenant au service auxiliaire ou aux vieilles classes du service armé, et que l'autorité militaire mit à la disposition de la municipalité. A ces professionnels furent adjoints des femmes-comptables chargées de tenir les livres et la caisse sous la direction et le contrôle des agents du service de l'octroi.

Indiquons que des annexes de la boucherie, la charcuterie et la triperie municipales furent ouvertes, l'une en novembre 1916, l'autre le 13 janvier 1917.

L'initiative municipale connut un plein succès.

Au point de vue financier, l'opération fut d'une grande valeur; ainsi le montrent les chiffres que nous traçons ici et que nous devons à l'obligeance du secrétaire général de la mairie de Montpellier. Après vingt-quatre mois de fonctionnement — du 5 février 1916 au 28 février 1918, le bilan financier s'établit de la façon suivante:

Prix d'achat des animaux.....	3.021.519	»
Prix de revente (recette effectuée)..	3.312.428	»
Bénéfice brut....	.290.909	»
Frais de gestion et de premier établissement	.154.432	»
Bénéfice net....	.136.477	»

Par rapport à la somme des recettes effectuées, le bénéfice brut est de 8,5 % environ et le bénéfice net de 4 %.

Ce bénéfice est affecté à des œuvres de guerre ou de bienfaisance. Ce résultat est très intéressant surtout si l'on considère que le capital de l'affaire était seulement de 10.000 francs, nonobstant le crédit de 50.000 francs qui avait été accordé par le Conseil municipal.

Au point de vue économique, et c'est celui qui nous intéresse le plus, les résultats sont aussi fort bons.

Dès avant sa réalisation, la boucherie municipale eut une influence sur les cours. A l'annonce d'un tel projet, les bouchers de la ville abaissèrent légèrement leurs prix alors qu'il n'y avait pas de variation correspondante dans les prix du gros. Enfin la différence de 0 fr. 25 en moyenne au demi-kilo qui existait entre les tarifs fixés dès l'ouverture des boucheries municipales et les prix pratiqués par le commerce local fut à peu près toujours maintenue et assez souvent dépassée.

Il est à remarquer que les boucheries municipales sont parvenu à vendre à Montpellier, à des prix sensiblement inférieurs à ceux des boucheries soumises à une taxe réglementaire dans un pays de production. Enfin, et par rapport aux prix pratiqués dans le commerce en la ville voisine de Béziers où la municipalité n'a pas cru devoir intervenir d'une manière quelconque contre la marche ascensionnelle des prix, les tarifs pratiqués dans les bou-

cheries de la ville de Montpellier, marquent une diminution de 0 fr. 50 par livre en moyenne.

Ce résultat nous paraît fort intéressant à signaler car, en temps normal, les viandes de boucherie se vendent au détail à peu près au même prix dans les deux villes.

II

DES BARAQUES VILGRAIN

Le but que se proposa le Sous-Secrétaire d'Etat en instituant les baraques qui ont pris son nom: « les baraques Vilgrain » fut d'apporter un remède immédiat et direct au renchérissement des denrées en mettant à la disposition du public les plus utiles d'entre elles à des prix qui fussent à la fois des prix nécessaires et des prix justes. Des prix nécessaires, c'est-à-dire constituant le minimum nécessaire pour que la production continue et le commerce libre ne soit pas ruiné; des prix justes, c'est-à-dire purgés de tout élément parasitaire, de toute majoration factice extorquée au consommateur.

Le principe qui a inspiré le système de M. Vilgrain est très simple et d'ailleurs conforme à la bonne doctrine économique: ce qui a provoqué la hausse des prix, c'est que les produits indispensables à l'alimentation de la population civile sont inférieurs à ses besoins.

De la rareté des produits découlent les deux phénomènes que voici: d'une part, des consommateurs préfèrent payer le plus cher et avoir ce qu'ils dési-

rent, d'aute part, des producteurs, des intermédiaires, des commerçants, incités à le faire par des demandes supérieures aux disponibilités, font monter les prix.

Pour enrayer la spéculation, il faut la rendre sans objet. On obtiendra ce résultat par la succession sur le marché de l'abondance à la pénurie. Pour ce faire, et puisque la France est manifestement pour longtemps encore, dans l'impossibilité de se suffire avec les produits de son sol, le ravitaillement importera des quantités considérables de viande frigorifiée et de beurre d'Argentine, de graisses alimentaires de nos colonies, de légumes secs d'Amérique, de riz du Japon et d'Indo-Chine, de vin d'Algérie, d'Espagne et de Portugal, etc.

Dès lors que le consommateur trouvera certaines denrées en abondance et à des prix raisonnables, il achètera moins les autres ou tendra à les acheter moins cher.

Ces faits ne manqueront pas d'avoir une influence sensible sur les cours.

Donc l'Etat va importer des denrées et les jettera sur le marché.

Il est évident qu'on ne pouvait prétendre à fournir le marché de toutes les denrées alimentaires, une telle entreprise est, de par ses proportions même, absolument irréalisable ; mais ce qui apparut pratique c'était d'agir sur un certain nombre d'entre elles, qui, en raison de leur caractère d'utilité première soient l'objet d'achats quotidiens de la part du consommateur. Il fallait donc délimiter le

groupe des denrées qui sont indispensables à la vie normale de l'homme, ainsi que les proportions dans lesquelles chaque produit est nécessaire.

La Commission scientifique interalliée, transposant en calories le rendement des diverses denrées, avait déjà évalué à 3.300 le nombre de calories répondant à la dépense organique d'un homme moyen pesant 70 kilogrammes et travaillant huit heures par jour. Sur ces bases, une ration-type fut adoptée dont voici les détails :

Ration journalière en	grammes	calories	graisse
Pain	500	1.510	4,2
Viande (bœuf, mouton)	100	269	22,5
Viande salée	50	150	11,2
Saindoux	40	352	37,6
Lard	20	120	12,
Huile	20	186	20,
Pommes de terre	500	350	0,5
Riz	75	265	2,1
Légumes secs	75	270	0,8
Sucre	25	102	
Lait condensé	25	42,5	2,5
Totaux		3.616,5	113,4

L'établissement de cette ration n'a pas eu seulement l'avantage de fixer nettement les denrées sur le prix desquelles le Ministère devait employer son activité, mais encore, elle permit d'établir la comparaison du coût de la vie entre la France et les autres nations. En effet, on n'eût qu'à appliquer à

ses différents éléments constitutifs, les prix courants en Angleterre, aux Etats-Unis et en France pour savoir qu'en février 1919, il fallait, pour se procurer la ration-type, dépenser 1 fr. 75 à Londres, 2 fr. 08 à New-York et 3 fr. 25 à Paris.

Le ravitaillement va donc s'efforcer de posséder en grandes quantités chacune des denrées qui entrent dans la composition de la ration-type. Pour se les procurer dans les conditions les plus favorables, il utilisera soit les stocks de l'Intendance militaire que la démobilisation rend disponibles, soit les « Exécutives » de Londres et de New-York organes d'exécution pour réaliser les achats de blé, de viande, d'huile, de pétrole, etc., nécessaires aux Alliés. Il évitera le morcellement des opérations, la perte de rendement qui en résulte et l'intervention onéreuse des intermédiaires, en transportant sur ses propres navires, en déchargeant par ses propres moyens, et en faisant parvenir aux centres de consommation des denrées par trains complets; le tout en accord et liaison étroite avec le Ministre des Travaux publics. Grâce à quoi il pourra fréquemment et abondamment, pourvoir le marché de marchandises, et ainsi atténuer deux d'entre les causes du renchérissement: la pénurie des denrées et la spéculation.

Mais le Ravitaillement s'est bien gardé de céder les produits au prix de revient, car ce faisant, il eut provoqué, par un abaissement brusque et profond des prix, un déséquilibre économique dont les con-

séquences eussent été désastreuses; il eut ruiné le commerce libre qui, ne possédant pas les facilités d'achat et de transport dont l'Etat dispose n'aurait pu résister à une concurrence si avantagée. D'autre part, il était à craindre que le public ne s'arrachât littéralement les denrées vendues à bas prix et fasse des provisions d'où accaparement et spéculation.

C'est pourquoi le Ravitaillement n'a pas fixé le prix de cession d'après son prix de revient qui est factice, mais suivant les principes commerciaux, d'après un prix de revient exact basé sur le cours du jour aussi bien pour les marchandises que pour le fret et pour le change, et en tenant compte de tous les frais qu'aurait à supporter un établissement commercial placé dans des conditions analogues. L'avantage du système apparaît immédiatement: la liste des prix ainsi fixés communiquée au public va lui rendre la notion des cours justes, et il sera permis au commerce de venir en concurrence avec l'Etat.

Voici un exemple des prix ainsi calculés:

	Prix dans les magasins du Ravitaillement	Prix de vente aux détaillants octroi compris	Prix de vente au public
	—	—	—
Viande frigor. (bœuf, mouton)	2,55	3,00	3,50
Jambon salé	4,10	4,75	5,60
Lard	3.70	4,20	5,00
Saindoux	3,60	4,05	4,90

	au quintal	au kilo	au kilo
Riz	85,00	0,95	1,10
Haricots	102,00	1,12	1,30
Huile (fût compris)..	427,00	—	5,60

Lait condensé (en boîtes de 400 gr. environ) 1,50 la boîte.

Nota. — Le prix du pain, des pommes de terre et du sucre, denrées taxées, reste naturellement au taux défini par la taxe.

Les denrées ayant été amenées sur le marché et leur prix de vente étant fixé, il reste encore à prendre des dispositions qui permettront de les mettre réellement à la disposition des consommateurs. Le Ravitaillement, pour obtenir ce résultat, s'est servi d'organismes de répartition déjà existants ; il a cédé les denrées aux coopératives, aux municipalités qui se sont organisées pour la distribution des vivres, ou qui l'étaient déjà ; et aux restaurants par l'intermédiaire du Syndicat des bouillons et restaurants, enfin il a organisé la vente dans des boutiques ou des baraquements, sous son contrôle direct. Ces baraquements le public les appelle : « les baraques Vilgrain ». C'est le nom de leur créateur, M. Vilgrain, qui les a conçues et réalisées tandis qu'il était titulaire du portefeuille du Sous-Secrétariat d'Etat du Ravitaillement (novembre 1917-janvier 1919).

Comment le projet a été réalisé

Au début de février 1919, M. Clemenceau, président du Conseil, adressait à M. Vilgrain, qui lui

avait soumis un projet de ventes municipales en baraquements, le préfet de la Seine et les membres du Conseil municipal. A la suite des pourparlers intervenus entre le Ministre et les magistrats municipaux, la deuxième Commission du Conseil municipal, dans sa séance du 14 février, arrêtait les conditions dans lesquelles la ville collaborerait avec le Ministre du Ravitaillement. L'Etat fournirait les denrées et assurerait leur transport jusqu'aux lieux de vente. La vente au public serait effectuée dans les 80 boucheries contrôlées, fonctionnant déjà et, de plus, dans un certain nombre de baraquements que l'on construirait. A cette fin, la Commission désigna, dans les quartiers populeux de Paris un certain nombre d'emplacements pour l'édification des baraques. Le lendemain, la presse publia la première liste des endroits choisis, et, dès le 16 février, elle signala une baisse des cours provoquée par cette annonce. En outre, un grand journal quotidien de Paris disait que la connaissance de l'ouverture prochaine des baraques avait eu pour effet de faire passer des réserves aux étalages les stocks des magasins de comestibles. Nous croyons intéressant de rapprocher cette information des déclarations que M. Le Corbeiller, président de la deuxième Commission municipale, faisait, aux premiers jours du mois de février, aux conseillers, à qui il exposait le « Plan Vilgrain ». Le but de M. Vilgrain, disait-il, est de forcer les stocks qui existent chez les particuliers à sortir et à se débiter à des prix raisonnables.

Comment expliquer cette baisse?

Le Service des Informations du Ministère avait déclaré que les prix de vente des denrées dans les baraques seraient probablement inférieurs à ceux pratiqués par le commerce libre, aussi bien les commerçants étaient incités à se débarrasser de leurs stocks, et, d'autre part, les consommateurs, qui espéraient pouvoir prochainement acquérir dans les baraques des denrées à un prix moins élevé, ne firent plus de provisions. D'où plus d'offre que de demande, et, en conséquence, baisse.

Le 18 février, la deuxième Commission municipale entendit les représentants du Syndicat de l'épicerie au sujet des cessions de denrées faites par le Ravitaillement, et les conditions de vente de ces denrées par les épiceries contrôlées furent précisées.

Une deuxième liste d'emplacements fut publiée le 19 février. Environ à cette date, l'intendant militaire Adrian, accompagné d'ouvriers spécialistes et en présence des conseillers municipaux, détermina l'endroit exact où s'élèveront les baraques et leur orientation.

Ces baraques seront de deux types. Suivant l'espace dont on dispose on édifiera:

La baraque du système Adrian, comptant 30 mètres de longueur sur 8 m. 50 de largeur; ou bien les baraques dites américaines ayant 20 mètres de longueur sur 6 mètres de largeur.

Ces baraquements nous sont bien connus, ce sont les mêmes que ceux qui, dans les secteurs occupés

par les armées françaises et américaines, furent utilisés pendant la guerre par les services de l'arrière. La presse d'ailleurs en publia des photographies, des dessins et les plans.

La première baraque construite et située rue de la Chapelle, fut visitée par le Préfet de la Seine et une délégation du Conseil municipal.

Quelques jours avant l'ouverture officielle, le 1er mars, M. Vilgrain réunissait les journalistes dans son cabinet et leur communiquait les grandes lignes du programme dont il avait fait part, plusieurs jours en çà, au Conseil municipal. La presse en avait déjà surpris quelques détails, mais l'ensemble était encore ignoré du public. Tous les journaux commentèrent longuement ce qu'ils appelaient le « Plan Vilgrain ». Plusieurs annoncèrent inconsidérément une baisse générale et immédiate des prix de 40 % alors que le Ministre s'était borné à dire qu'il y aurait une baisse sur le prix de la ration-type; ce prix qui, au cours du commerce libre, était de 3 fr. 25 se trouvait être réduit à 1 fr. 94 par le tarif des baraques.

Le 6 mars s'ouvrirent enfin les neuf premières baraques: boulevard Richard-Lenoir, place Dupleix, avenue du Parc-Montsouris, rue de la Chapelle, coin de la rue de la Convention et de la rue de Vaugirard, place de Montrouge, boulevard Diderot, avenue Daumesnil et place Leibnitz.

Leur ouverture suscita un vif mouvement de curiosité. Ce fut un événement parisien. Le succès auprès des consommateurs fut tel que l'on dut éta-

blir un service d'ordre devant chacun de ces établissements, pour éviter les bousculades.

Le nombre des espèces de denrées mises en vente était peu élevé; mais si les ménagères s'étonnèrent de ne pas trouver du vin, du savon, de l'huile, bref tout d'achalandage d'une épicerie, du moins, elles furent fort satisfaites à la vue de la liste des prix qui établissait une baisse considérable atteignant parfois 50 % sur les prix à quoi elles étaient accoutumées.

Cependant, chez les commerçants des environs, un désarroi curieux et symptomatique se manifestait. Des denrées identiques se vendaient avec des inégalités de prix variant de 20 à 30 % selon les boutiques. Quelques épiceries maintenaient leurs prix de la veille tandis que d'autres les abaissaient et, pour attirer les clients, affichaient des banderoles portant ces mots: « Baisse générale des prix sur toutes les denrées ».

Ainsi, nous avons pu noter que, dans une même rue, le kilo de haricots était vendu dans une boutique 1 fr. 95 et dans une autre 1 fr. 45. Le prix du saindoux subissait, lui aussi, des fluctuations considérables. Ici on le payait 9 fr. 90 au kilo, là 6 fr. 30 et plus loin, 5 francs. C'est pourquoi la presse le lendemain commenta l'ouverture des baraques sur le mode laudatif dans des articles qui parurent sous les titres suivants: « Le mouvement de baisse »; « Grand succès des baraques »; « L'expérience est concluante ».

Le 17 mars, neuf baraques nouvelles s'ouvrirent

qui obtinrent le même succès: boulevard Jules-Ferry, boulevard de Ménilmontant, carrefour des Couronnes, rue du Four, boulevard Edgar-Quinet, place des Fêtes, place Félix-Faure, rue Niepce, place de la Réunion. Puis les inaugurations se succédèrent régulièrement au début de chaque semaine: neuf le 24 mars, dix le 31 mars, dix-neuf le 1er avril, treize le 14 avril, quatorze le 22 avril, treize le 28 avril, ce qui fit à la fin du mois d'avril un total de quatre-vingt-seize baraques. Et l'édification des baraques continua: deux le 10 mai, une le 5 août, cinq le 5 septembre, quatre le 15 septembre, cinq le 24 septembre, cinq le 6 octobre, cinq le 13 octobr, cinq le 20 octobre, dix le 27 octobre, trois le 3 novembre, une le 6 novembre, quatre le 11 novembre, quatre le 1er décembre, deux le 8 décembre, une le 22 décembre, une le 29 décembre, trois le 5 janvier.

La banlieue en réclama et l'on vit bientôt s'ouvrir des baraques aux environs immédiats de la capitale.

Avec le temps, la variété des marchandises se multipliait. Aux légumes secs et aux salaisons de la ration-type s'ajoutèrent successivement de l'huile, des pâtes alimentaires, des lentilles, du saucisson, du lait condensé, des confitures, des figues, des raisins secs, des viandes en boîte, du savon, des semoules, des pois verts, des vesces, de la margarine, du beurre, des sardines en boîte, du vin, des légumes en boîte, etc... Aussi des plats cuisinés.

Résultats financiers et économiques

Les résultats financiers des ventes en baraquement furent des plus heureux et nous allons les faire connaître en inscrivant ici le chiffre des recettes réalisées chaque mois et la moyenne par baraque :

Périodes	Total des recettes	Moyenne par baraque et par jour
6 au 31 mars 1918..	1.815.586 75	4.677 »
Avril	7.439.380 55	4.387 »
Mai	8.549.147 85	3.368 »

Comme on le voit, alors que le chiffre total des recettes augmente, la moyenne quotidienne par baraque s'abaisse. Celà tient, outre cette cause première : la multiplication des baraques avec le temps, à ce que pendant ces trois mois, l'approvisionnement était peu varié. La clientèle vite fatiguée de manger des légumes secs et des salaisons désertait, de temps en temps, la baraque pour aller chez l'épicier acheter des légumes verts, encore qu'ils étaient beaucoup plus chers.

D'autre part, la baraque n'était pas toujours régulièrement approvisionnée ; le service du camionnage n'ayant pas rendu tout ce qu'on pouvait en attendre. Aussi bien les gérantes se trouvaient-elles, quelquefois, dans la nécessité de ne pas vendre faute de marchandises d'où mécontentement des clients et diminution de la recette.

Enfin, il est une troisième cause : en mai les baraques commencèrent de vendre du vin, puis du sucre. L'affluence des acheteurs de vin et de sucre fut telle que la vente des autres denrées fut interceptée. Ce phénomène se prolongea pendant plusieurs mois

Périodes	Total des recettes	Moyenne par baraque et par jour
Juin 1919	9.239.936 45	3.946 »
Juillet	10.168.489 30	3.893 »
Août	9.958.992 10	3.871 »
Septembre	14.844.867 30	5.380 »
Octobre	15.135.529 45	4.383 »
Novembre	12.943.191 70	3.504 »

Nous constatons qu'en septembre, le chiffre global des recettes est passé de 9 à 14 millions. Cette marche ascensionnelle si rapide est due à la disparition de deux causes que nous signalions comme ayant eu une action néfaste sur les recettes : le service des transports s'étant amélioré, et le Ravitaillement ayant multiplié les catégories de marchandises, l'approvisionnement devient régulier et varié. Le public séduit retourne dans les baraques d'autant plus que leur nombre croît chaque jour davantage (M. Clemenceau a décidé à cette époque d'en doubler le nombre) et il devient maintenant très facile, ainsi que disent les ménagères « d'aller dans une Vilgrain ».

Nous voyons aussi un fléchissement dans les recettes après le mois d'octobre où le chiffre « record » fut atteint. Nous l'expliquons ainsi : les den-

rées du Ravitaillement n'étaient pas vendues que dans les baraques. Le Gouvernement cédait ces mêmes denrées aux commerçants et à des prix tels que ceux-ci pouvaient les revendre au même taux que dans les établissements municipaux. Dès lors, cette courbe des recettes qui apparaît identiquement régressive d'avril à août d'une part et de septembre à novembre d'autre part, s'explique d'elle-même. Au début de chacune de ces périodes, les denrées ne se trouvent que dans les baraques, d'où affluence du public et recettes élevées. Puis les commerçants installés dans le voisinage de celles-ci voyant leur clientèle les abandonner, demandent ces fameuses denrées du Ravitaillement, et à mesure qu'ils en sont fournis, ils reprennent leurs anciens clients qui les avaient délaissés pour les baraques, d'où diminution des recettes dans ces dernières.

Au point de vue économique, les baraques ont-elles obtenu des résultats immédiats et tangibles? Nous le croyons et nous examinerons plus loin l'écart que l'on constate présentement, après que les baraques ont un an d'existence, entre leurs tarifs et ceux du commerce libre de l'agglomération parisienne. Mais nous voudrions auparavant écarter l'idée de ce qu'on pourrait appeler des résultats politiques ou philosophiques, qu'une certaine presse se plaisait à espérer de cet essai d'étatisation. Il n'est jamais entré, dans l'esprit du Ministre de réaliser une expérience de « socialisme alimentaire ». L'Etat n'a pas voulu se substituer au

commerce libre, il s'est posé en concurrent de celui-ci, mais non en ennemi qui veut supprimer un rival. Il s'est efforcé au contraire de collaborer avec lui, puisqu'il lui a cédé ses propres denrées.

Le Ministère n'a donc cherché que des résultats pratiques. Les a-t-il obtenus?

Déjà nous avons montré que, dès l'annonce de l'ouverture des baraques, l'on constatait chez les commerçants un abaissement des prix. Dès que les baraques furent ouvertes, ce fut le désarroi des prix parmi les épiciers d'un même quartier, d'une même rue, du même coin de rue. Puis ce fut pour retenir le client une course à la baisse, certaines grandes épiceries même, vendirent moins cher que les baraques.

Présentement — mars 1920 — les baraques, qui ont un an d'existence, et qui sont au nombre de 160 dans Paris, vendent un grand nombre de denrées à des prix sensiblement plus faibles que ceux que pratiquent les commerçants-détaillants normaux.

Voici la liste des marchandises que l'on peut trouver dans ces baraques, avec deux chiffres en regard de chacune d'elles: le premier indique le prix pratiqué par les établissements de vente municipal, le second celui du commerce:

Savon	le kilo	3,60	5,20
Haricots secs	—	1,60	3,20
Lentilles d'Espagne.	—	1,50	3,80
Gâteaux sablés	—	6,00	7,80
Pâté de viande.	—	7,00	10,00
Riz	—	1,75	2,50 à 4,20

Oignons	—	0,35	0,70
Harengs saurs	la pièce	0,30	0,45 à 0,70
Filets de harengs. . .	le kilo	5,20	7,00
Beurre demi-sel	—	13,00	14,00
Figues	—	2,70	4,00
Pain d'épices	—	4,20	5,20 à 7,40
Sardines	la boîte	1,20 à 1,40	1,50 à 1,90
Saumon	—	1,80	2,50
Bière du Nord.	le litre	0 60	0,75
Cidre	—	0,60	0,75
Vin rouge	—	1,45	1,80
Morue	le kilo	4,00	6,00
Miel	—	6,50	9,50
Huile	—	6,50	7,60
Confitures	—	4,00	5,50 à 8,00
Saucisson cuit	—	6,50	7,00 à 8,00
Café	—	8,80	10,80
Chicorée	—	2,80	3,20
Tapioca	—	2,40	3,20
Lait sucré	la boîte	11,80	2,50
Lait non sucré.	—	1,50	1,80 à 2,00
Pâtes sèches	—	2,20	2,20
Graisse alimentaire .	—	5,50	7,00
Epaules salées	—	7,50	12,60
Poitrines salées	—	5 70	11,00
Lard	—	5,00	10,00
Saindoux	—	7,60	9,30
Jambon salé.	—	8,60	12,60
Pommes de terre. . . .	le kilo	0,45	0,70
Bougies	—	6,00	8,00

M. Fiancette, un des rapporteurs de la deuxième Commission du Conseil municipal sur la question du ravitaillement de Paris, déclarait dans les der-

niers jours de mars 1920: « La vente du poisson, qui a commencé dans ces mêmes baraques au mois d'octobre dernier, a donné d'excellents résultats; la hausse sur cette denrée a été complètement arrêtée et les baraques ont toujours vendu moins cher que les commerçants dans une proporion qui a varié dans une proportion de 35 à 45 % ».

Ce qui est exact pour le poisson l'est aussi pour l'épicerie. Les baraques ont toujours vendu moins cher que les épiciers dans une proportion d'au moins 30 %. Dès lors, nous pouvons aisément calculer quelle est l'économie que le système a permis de réaliser pour le public. En effet, si on totalise le chiffre des recettes effectuées par les baraques de mars à fin novembre, on trouve le résultat de 90.144.552 fr. 55. Si l'on ajoute à ce chiffre la somme des recettes obtenues par les baraques de banlieue, d'avril à novembre, soit 9.125.838 fr. 95 et celle des baraques de Seine-et-Oise, de septembre à novembre, 410.292 fr. 05; les cent millions se trouvent largement dépassés. Or, en calculant que ces prix représentent une diminution moyenne de 30 % sur les prix ordinaires, c'est une économie de plus de 30 millions qu'en neuf mois, les baraques Vilgrain ont réalisé pour le public.

Mais, quel que soit le chiffre des prix, les baraques furent et demeurent autant pour les commerçants que pour le public, le témoin irrécusable de la valeur normale des denrées, de leur prix rationnel, de leur cours vrai dépouillé de toute spéculation. Ainsi, en maintenant en équilibre le prix des

denrées indispensables, ces baraques ont empêché l'agiotage d'en fausser les variations normales.

D'autre part, chaque fois qu'une denrée fait défaut et que les spéculateurs s'efforcent de la raréfier, chaque fois aussi, — celà est arrivé — que les commerçants ne mettent pas toute la bonne volonté possible à la vendre et surtout à en faire une répartition équitable, les baraques se montrèrent l'instrument idéal de vente et de répartition.

Nous ne saurions terminer cette rapide étude sans signaler la décision que vient de prendre le Conseil municipal et qui est relative au maintien des baraques. On sait que depuis le début de 1920, les commerçants de Paris mènent une vive campagne tendant au retour à la liberté commerciale, et que, parmi les revendications qu'ils exposèrent au cours d'un meeting de protestation tenu au Trocadéro, le 27 mars, figurait la demande de la suppression des baraques.

La réponse à cette demande fut faite par la décision prise peu de jours après par le Conseil municipal.

Au cours d'un long débat sur le ravitaillement et la politique économique de la ville de Paris, qui a duré plusieurs jours et qui s'est terminé le 30 mars, le Conseil municipal a adopté diverses propositions invitant notamment le préfet de la Seine à poursuivre tous les achats nécessaires à l'approvisionnement de la population parisienne. Les baraques sont donc maintenues; mais il été entendu

également que le commerce serait appelé à bénéficier de cet approvisionnement.

Cette décision nous apparaît rationnelle. A notre avis, il faut maintenir les baraques jusqu'à ce que le rétablissement des transports et le libre jeu des importations aient rendu définitivement à la loi de l'offre et de la demande son équilibre normal. D'ailleurs à cette époque, il conviendra de ne pas les supprimer toutes ensemble et brusquement, car il serait à craindre que les mercantis dont elles gênent le trafic se remettent à constituer des stocks à raréfier les denrées que les baraques offraient à tout venant et reprennent l'agiotage. Il sera possible d'éviter un tel écueil en ne les supprimant que une à une et en laissant subsister dans chaque quartier une ou deux baraques types.

CONCLUSION

Maintenant que nous croyons avoir montré les avantages que la population parisienne et celle de certaines villes ont retiré du fonctionnement des ventes municipales, nous voulons dire, encore une fois, qu'il est hors de doute que chaque denrée vendue dans les établissements municipaux par un contre-coup immédiat, ait diminué le prix dans le commerce. S'il ne s'en est pas suivi un abaissement du coût de la vie, c'est parce que « la vie chère » a des causes sur lesquelles le système ne pouvait avoir d'action. Ces causes que nous avons déjà énumérées sont: la raréfaction des produits, la dépréciation de la monnaie, la crise des transports, etc. Mais il n'en reste pas moins acquis que les initiatives municipales et celle de M. Vilgrain, forment, si l'on veut bien nous permettre cette image, autant d'îlots de résistance parmi la marée montante des prix.

Ces essais de ventes municipales qui ont fait baisser les prix du commerce libre, qui pratiquent elles-mêmes des prix inférieurs à ceux-ci et qui réalisent des bénéfices commerciaux, trouvent dans ces

résultats une justification des plus complètes. N'ont-elles pas défendu et protégé l'intérêt des consommateurs en luttant à armes égales avec le commerce libre, à l'égard duquel elles ont agi comme un concurrent avisé et loyal?

Vu.
Le Président de la Thèse,
M. MOYE.

Vu
Montpellier, le 21 mai 1920
Le Doyen,
Jules VALÉRY.

Vu et permis d'imprimer.
Montpellier, le 21 mai 1920.
Le Recteur.
Jules COULET.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
INTRODUCTION	5
I. — DE L'INITIATIVE DES MUNICIPALITES DE LYON, DE TOURS, DE NANTES, DE SAINT-MANDE ET DE MONTPELLIER.	
L'OEuvre de la Ville de Lyon	15
L'OEuvre de la Ville de Tours	18
L'OEuvre de la Ville de Nantes	19-20
L'OEuvre de la Ville de Saint-Mandé	21
L'OEuvre de la Ville de Montpellier	22
II. — DES BARAQUES VILGRAIN	28
Comment ce projet a été réalisé	33
Résultats financiers et économiques	39
CONCLUSION	47